

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1265 Subvention (5.500 euros) à l'association Collectif Jeune Cinéma (10e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Collectif Jeune Cinéma ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.500 euros est attribuée à l'association Collectif Jeune Cinéma, 14 Passage de l'industrie 75010 Paris, afin qu'elle organise la 16e édition du Festival des Cinémas Différents de Paris. 17276- 2014_04315

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 5.500 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2014, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.